

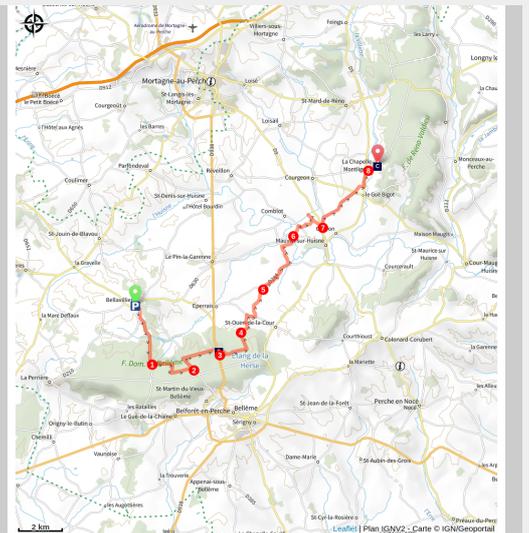
Sur les traces de Monseigneur BUGUET



Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche -
Bellavilliers



© Jean-Luc DOYEN



Né à Bellavilliers, l'Abbé Paul Buguet fut nommé curé de La Chapelle-Montligeon où il fonda l'œuvre Expiatoire de Notre-Dame de Montligeon et fit ériger une basilique en seulement quinze ans.

Depuis l'église de Bellavilliers, l'itinéraire gagne la majestueuse forêt de Bellême et le site de la Herse. Il quitte ensuite la forêt par de beaux et anciens chemins qui nous font découvrir le patrimoine bâti et naturel du Perche. L'arrivée se fait sur "la route au curé" d'où on aperçoit de loin les flèches de la Basilique, adossée à la forêt de Réno-Valdieu.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 6 h 30

Longueur : 24.7 km

Dénivelé positif : 319 m

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

Thèmes : Forêt, Histoire et patrimoine, Les incontournables

Itinéraire

Départ : Bellavilliers

Arrivée : Bellavilliers

Balisage : — PR

Communes : 1. Bellavilliers

2. Le Gué-de-la-Chaîne

3. Eperrais

4. Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

5. Saint-Ouen-de-la-Cour

6. Mauves-sur-Huisne

7. Corbon

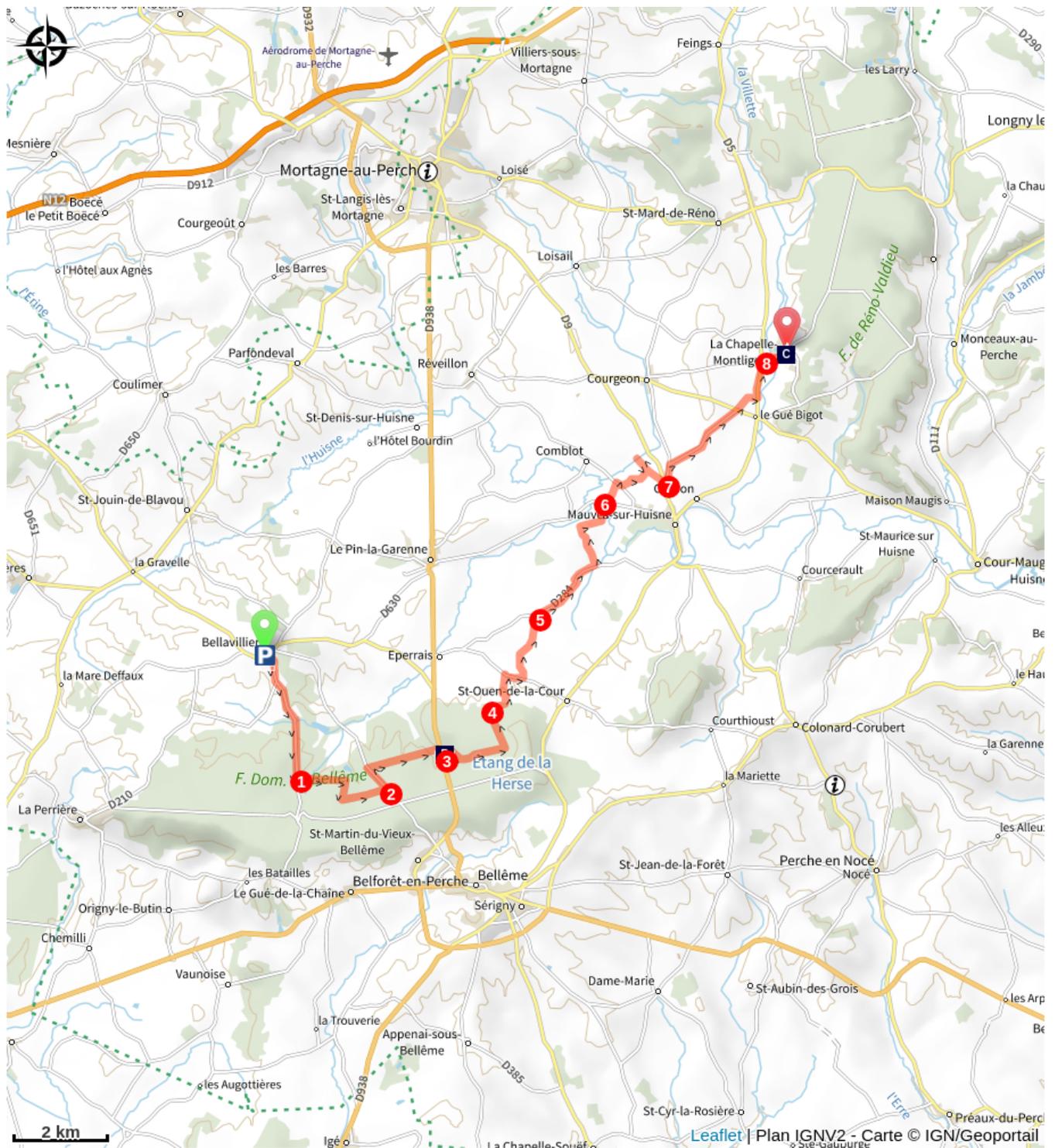
8. Courgeon

9. La Chapelle-Montligeon

Depuis **la Stèle du Père Buguet**, prendre **la rue de la Mairie**. A l'intersection avec **la rue du Pont à la Dame**, tourner à droite (direction la forêt de Bellême). Continuer sur cette route en passant sur **le Pont à la Dame**. Atteindre **la forêt** et poursuivre sur **cette Route Forestière** jusqu'au **Carrefour Granger**.

1. Prendre **le chemin** à gauche entre les parcelles 98 et 103, et continuer jusqu'au bout en longeant les parcelles 96 (à gauche) et 101/99 (à droite) . Prendre à droite **l'Allée Forestière de Chêne Galon** entre les parcelles 99 et 78. Au bout de celles-ci, bifurquer à gauche entre les parcelles 78 et 80. Continuer sur ce sentier en longeant les parcelles 79/77/75 et 76 jusqu'à rejoindre **la D 310**.
2. Tourner à gauche sur **cette route**, entre les parcelles 75 et 67 et au bout de ces 2 parcelles, prendre à droite entre les parcelles 67 et 59. Continuer tout droit sur **cette route carrossable** en longeant les parcelles 58/65 et 53/60 (suivre le GR®22 jusqu'au **site de la fontaine de la Herse**)
3. Traverser **la D 938**, puis descendre à gauche jusqu'à **l'étang**. Reprendre le GR®22 à droite et poursuivre sur ce GR en longeant les parcelles 32/33 et 29/30 jusqu'à **la route forestière du Château**. A cet endroit, quitter **le GR** et prendre à gauche **une Route Forestière** entre les parcelles 29 et 15. Continuer tout droit en longeant les parcelles 22 et 14 jusqu'au bout de la Forêt.
4. Prendre le chemin à droite (on peut apercevoir la Basilique de la Chapelle- Montligeon), continuer sur ce sentier en longeant la forêt **dans la parcelle 9**, sur 330 mètres. Puis bifurquer à gauche sur **le chemin** qui passe **au hameau de la Tricotière** jusqu'à rejoindre **la D 283**. Tourner à droite sur celle-ci, passer devant **l'Hôtel Cruchet**, puis prendre à gauche **le chemin des Bruyères**. Poursuivre sur ce long chemin jusqu'à **la D 284**.
5. Bifurquer à droite, continuer sur **cette route** en passant devant **le Château de Landres**, au carrefour après **le Moulin de Landres**, prendre à gauche **le chemin goudronné de Pinceloup** (à cet endroit, il devient herbeux, à peine visible au début, mais il passe tout droit entre un bâtiment et le champ), le poursuivre en longeant **un bois**. Au lieu-dit "Pont", contourner cette propriété par la gauche et, après le portail, prendre à droite **le chemin herbeux** longeant celle-ci. Après 2 lacets il part sur la gauche vers **Le Petit Bois** et conduit jusqu'à **la D 256**.
6. Bifurquer à droite et aussitôt après un grand portail, prendre à gauche **un sentier herbeux** (à peine visible au début), entre 2 champs de culture. Poursuivre en longeant **la Ferme "Les Rues"**. Prendre à droite sur la route, marcher sur 180 mètres et bifurquer à gauche sur **un sentier herbeux** qui arrive sur **le chemin du Chauchis**. Continuer jusqu'au **pont**, tourner à gauche aussitôt après celui-ci pour longer le champ sur 200 mètres environ et descendre sur **la voie verte**. Prendre à gauche sur celle-ci en direction de Mauves.
7. **A l'ancienne Gare de Mauves**, quitter la voie verte, bifurquer à gauche et aussitôt après, au carrefour, prendre à droite, **la route** en direction de Courgeon. 400 m. plus loin au croisement suivant, bifurquer à droite sur **la route « Au Curé »** et la suivre sur 2km environ. Traverser la D 10, puis passer **La Petite Bretonnière**. **Au hameau du Gué Au Maître**, tourner à gauche sur **la D 5**, en direction de la Chapelle-Montligeon.
8. Après l'entrée du village, **au calvaire**, prendre **la rue des Ponts** à droite qui conduit au bourg . Arriver derrière l'Église, sur **la Place Buguet** .

Sur votre chemin...



Eglise Notre-Dame de l'Assomption (A)
La-Chapelle-Montligeon (C)

Étang de la Herse (B)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Parking conseillé

Devant l'église de Bellavilliers- Au pied de la stèle du père Buguet

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme du Pays de Mortagne-au-Perche

36, place du Général de Gaulle, 61400 Mortagne-au-Perche

contact@ot-mortagneauperche.fr

Tel : 02 33 83 34 37

<http://www.ot-mortagneauperche.fr>

